

## SeTIS Bruxelles - Tarifs en vigueur au 01/09/2024

	Prestation par déplacement	Forfait déplacement <sup>1</sup>	Prestation par téléphone	Prestation en visioconférence	Traduction <sup>2</sup>	Révision	Forfait Urgence <sup>3</sup>	Prestation débutant de 9h45 à 10h45 <sup>4</sup>
Unité	1h	-	15 min .	15 min.	Page (300 mots)	Page (300 mots)	-	
<b>Tarif plein :</b> Services publics ou associations sous agrément Fédéral	33 €	11 €	11 €	11 €	30 €	20 €	11 €	Tarif double
<b>Tarif non-compensé structurellement :</b> Services publics ou associations agréées FWB, Wallonie, Flandres	22 €	11 €	11 €	11 €	30 €	20 €	11 €	Tarif double
<b>Tarif subsidié structurellement :</b> Associations Région de Bruxelles-Capitale <sup>5</sup>	11 €	11 €	11 €	11 €	30 €	20 €	11 €	Tarif double
<b>Services publics Région Bruxelles-Capitale et Fédération Wallonie-Bruxelles</b>	tarifs selon accords, conventions et marchés publics en cours.							

### CONDITIONS GENERALES

Tarifs en vigueur hors conventions, marchés publics et appels à projets spécifiques

Tous les tarifs sont exemptés de TVA en vertu la décision TVA n° E.T.126.978 du 27.11.2014 du SPF Finances

Prestations réalisées après 20h en semaine, le weekend et les jours fériés : tarif double

Annulation moins de 24h à l'avance : Tarif applicable, forfait déplacement inclus.

[1] Forfait à appliquer pour chaque prestation isolée réalisée en Région de Bruxelles-Capitale. Les frais de déplacements en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale sont calculés au kilomètre depuis le siège du SeTIS Bruxelles à St-Gilles, au barème fixé par le SPF Emploi. Celui-ci est révisé annuellement au 1er juillet en fonction de l'évolution de l'Index santé (actuellement : 0,4297 €/km).

[2] Le tarif s'applique aux traductions sans mise en page, ni révision, jusqu'à deux pages. Merci de demander un devis pour une traduction plus longue. Nous n'effectuons pas de traductions de documents légaux ou certifiés conformes.

[3] Prestations réservées moins de 24h à l'avance : + 9 €. Merci d'anticiper vos demandes le plus possible.

[4] Prestations commençant entre 9h45 et 10h45 : tarif double. Dans ce cas, l'interprète est dans l'impossibilité de réaliser 2 prestations dans la matinée car il est bloqué pour la matinée entière.

[5] La COCOF met à disposition un financement pour les opérateurs agréés en cohésion sociale et en santé. Merci de nous signaler si l'association fait partie de ces secteurs / si l'association est agréée.